

Avis voté en plénière du 8 avril 2014

Pour un renouveau des politiques publiques de la culture

Déclaration du groupe des Personnalités qualifiées

M. Terzian : « Le cinéma et l’audiovisuel sont deux des moteurs essentiels du secteur des industries culturelles qui représentent 3,2 % de notre PIB et environ 1 million d’emplois.

Le cinéma français est n°1 en Europe depuis 25 ans et n°2 mondial grâce à un système de régulation patiemment tissé depuis Malraux par tous les gouvernements successifs et des accords interprofessionnels.

Alors que le cinéma italien a disparu, le cinéma français a doublé ses entrées en salles dans les vingt dernières années, de 116 à 216 millions et porté sa part de marché de 26 à 40 %, performance unique au monde.

Pourtant, notre modèle audiovisuel reconnu dans le monde entier fait depuis quinze mois l’objet d’une dizaine de rapports aux tonalités curieusement alarmistes, au risque de suggérer toutes sortes d’aménagements qui pourraient transformer le modèle gagnant d’aujourd’hui en modèle fracassé, freinant tant l’initiative privée que la créativité et nous submergeant de productions importées.

Je ne voterai donc pas l’avis. En effet :

Je ne peux accepter l’idée abstraite de films ambitieux insuffisamment financés et qui justifieraient une aide arbitraire de l’État, décidée par qui et en fonction de quoi ?

Je ne peux accepter l’idée d’accorder un brevet de respectabilité à certains films en fonction des rémunérations des uns rapportées à celles des autres, alors que, depuis 2013 et les différentes polémiques, le marché régule tant les budgets que les rémunérations qui sont tous les deux fortement à la baisse, tout comme le nombre de films mis en chantier ! Films solidaires ou films décents comme le préconise l’avis, c’est frapper du sceau de l’infamie les succès ou les échecs qui relèvent de la libre initiative des producteurs à leurs risques et périls.

Je ne peux accepter l’idée de restituer aux auteurs des droits contractuellement cédés et rémunérés parce que le marché n’en est pas demandeur par cycles.

Je ne peux accepter l’idée que les auteurs et les artistes soient regardés comme les perdants d’un système qu’il faudrait réviser alors que la Commission européenne, qui les considère comme les mieux protégés, voudra se saisir de cette opportunité pour aller vers le copyright.

Je ne peux accepter l'idée de refinancer le service public de la télévision, grandement appauvri par la loi de 2008, en s'appropriant une partie des actifs des artisans producteurs indépendants, pour compenser la chute des ressources publicitaires. Illusion. Tout comme le retour à plus de production interne, c'est-à-dire à l'ORTF d'il y a trente ans.

Je ne peux accepter l'idée d'une clause de diversité renforcée pour contraindre les grands diffuseurs TF1, FTV, M6, OCS, Canal+, afin de favoriser le renouvellement des talents alors que 50 % de la production française est constituée de premier ou deuxième film, taux de renouvellement des talents unique au monde.

Enfin le fonds de soutien, épargne forcée prise sur les recettes pour être réinvestie dans les seuls films français, ne peut être rapporté au budget des films pour améliorer fictivement leur rendement. Un film est avant tout un projet artistique et non un placement financier.

J'ai plaidé pour que ce projet d'avis ne porte pas une vision dirigiste d'une culture d'État qui ne dirait pas son nom.

Je suis fier et ambitieux pour notre cinéma qui mêle tous les talents, auteurs, artistes, techniciens réunis par un producteur pour donner le meilleur de leur créativité en assumant avec passion les risques, les succès, les échecs.

Je me réjouis que la ministre de la Culture et de la communication s'inspire de la philosophie du rapport de Jacques Attali et cherche à stimuler la croissance en libérant les énergies créatives.

Enfin, pour porter les valeurs de la culture et du cinéma français, souvenons-nous de Cannes 2013, où Steven Spielberg lui-même défendait le système français aux côtés de Costa-Gavras dans une initiative lancée par Aurélie Filippetti pour défendre l'exception culturelle.

Demain, le système français portera notre richesse et le talent de nos artistes à travers le monde. C'est d'un nouvel élan dont il a besoin en libérant les énergies et l'inspiration. Après trois palmes d'or en cinq ans et dix Oscars à Hollywood, en sept ans les perspectives de notre création sont inouïes. Il faut briser tous les corsets. Il faut surtout y croire.

En ce qui me concerne je voterai contre ce projet d'avis ».

M. Aschieri : « Je dois avouer que, sans doute comme beaucoup de membres de notre section, j'ai beaucoup appris au cours du travail qui a abouti au présent avis. Il faut dire que le sujet est vaste, qui embrasse les politiques de la culture dans l'ensemble du domaine du spectacle vivant et enregistré. C'est dire que nous devons le considérer dans sa globalité et pas seulement à travers tel ou tel de ses aspects.

Ce que j'ai appris et compris grâce à ce travail, c'est que notre pays, au fil des années, a construit dans un relatif consensus un modèle de développement, de financement et de défense de la création artistique, qui constitue une exception, un modèle que nous devons à la fois préserver et adapter pour le conforter. Et ce que j'entends approuver, c'est cette volonté d'une adaptation qui renforce ce modèle, sans pour autant en renier les principes.

Les orientations qu'affiche en la matière le projet me semblent les bonnes : assurer la diversité dans la création et la diffusion des œuvres, viser à la démocratisation dans l'accès aux œuvres sur

l'ensemble du territoire, faire en sorte que l'ensemble des médias qui tirent profit de la création artistique contribuent aux formes de financement et de redistribution dont le CNC constitue un modèle efficace, mais aussi améliorer les conditions d'emploi, de rémunération et de protection sociale des salariés de ces secteurs. Il n'est pas indifférent pour moi que le texte affirme que la responsabilité sociale des entreprises concerne aussi les entreprises du spectacle vivant et enregistré.

Le projet d'avis a, selon moi, également le mérite de rester équilibré, de rechercher des propositions acceptables pour les acteurs du domaine et de ne pas se substituer aux partenaires sociaux. C'est ainsi que, s'agissant du fameux dossier des intermittents, il refuse de prendre parti tout en mentionnant l'existence d'un débat et de désaccords ; mais si vous regardez attentivement nombre de préconisations, vous verrez qu'elles renvoient à des négociations entre partenaires concernés.

Il est un dernier point que je veux souligner, c'est l'accent mis sur les enjeux européens en ce domaine : qu'il s'agisse d'harmonisation fiscale, d'aides publiques, de participation des fameux GAFAM au financement de la création dont ils tirent profit ou de défense de l'exception culturelle dans les négociations commerciales, l'Union européenne a un rôle essentiel à jouer. Le texte le dit bien et insiste à juste titre sur la nécessité que notre gouvernement joue un rôle actif et déterminé pour que soient prises les décisions qui, non seulement confortent le modèle français, mais permettent de défendre la diversité des cultures au sein de l'Union.

Vous avez compris que je voterai en faveur de ce texte ».